

Les Infirmières-puéricultrices de la D.T.A.S. d'Alençon sont en colère !



Rappel de la situation :

Le service public est historiquement accompli par 5 professionnelles de la petite enfance dans le secteur Alençon-Sées. Il y a plusieurs années, à l'issue d'un départ en retraite le poste de puéricultrice était supprimé. Le secteur de Sées était alors attribué à l'équipe d'Argentan. Le 1^{er} janvier 2024 un poste de puéricultrice était créé, financé pour 1 an par l'Agence Régionale de Santé (A.R.S.) dans le cadre des « 1000 premiers jours ». La D.T.A.S. d'Alençon reprenait alors le secteur de Sées.

Ces jours-ci, les infirmières-puéricultrices de la délégation d'Alençon apprennent que **ce 5^{ème} poste ne serait pas reconduit !**

Comprenez bien le glissement :

Alors que les services d'aide aux familles, notamment le soutien à la parentalité et l'accueil de jeunes enfants furent encouragés par la loi du 7 décembre 2020, alors que les besoins en protection de l'enfance se font criants et qu'il est de notoriété publique (reconnue tant par la commission des 1000 premiers jours mise en place par le gouvernement, que par la commission du Conseil Economique, Social et Environnemental, (C.E.S.E.), que par l'ex-secrétaire d'état à la protection de l'enfance Adrien Taquet) qu'il est crucial de faciliter leur implantation, leur maintien et leur développement tant à l'échelon national que dans l'Orne, **un poste de puéricultrice serait abandonné !**

Le 5^{ème} poste n'est plus opportunément financé par l'Agence Régionale de Santé (A.R.S.), alors le département estime ne pas devoir le pérenniser !

La délégation d'action sociale a-t-elle « oublié » de pourvoir au rétablissement du poste, le Conseil départemental aura-t-il jugé nécessaire « de faire l'économie » d'un poste ?

Avec les puéricultrices, la C.G.T. s'insurge contre le peu de considération affiché par le Conseil départemental envers les populations vulnérables et le personnel médico-social dont l'abnégation a permis jusque-là de rendre le service public.



Nos principales revendications :

- Le maintien du 5^{ème} poste d'infirmière-puéricultrice,
- Le rétablissement et la réaffirmation de l'intérêt de la prévention effectuée par les infirmières-puéricultrices auprès des familles,
- La reconnaissance de la charge de travail imputé par l'augmentation du nombre d'évaluations en protection de l'enfance ayant un impact considérable sur la disponibilité des infirmières puéricultrices dans leurs missions de prévention et de dépistage,
- L'amélioration de la communication et l'engagement à la bienveillance entre la direction ses cadres et agents
- La reconnaissance de toutes les heures effectuées,
- La titularisation des contractuels,
- La révision du RIFSEEP,
- La participation des cadres au pilotage des lignes directrices de gestion (L.D.G.) au sein de la direction de l'Enfance et des Familles,
- Une rencontre Infirmières-puéricultrices / Direction des Ressources Humaines.